



Le mardi 27 juin 2023, le Conseil municipal de la Ville de Châteauroux, qui s'est réuni en séance ordinaire et publique à la Mairie dans la salle habituelle de ses séances, par convocation en date du 20 juin 2023 et sous la Présidence de M. Gil AVÉROUS, Maire, a délibéré.

Présents (37) : M. Gil AVÉROUS, Mme Chantal MONJOINT, M. Jean-Yves HUGON, Mme Catherine RUET, M. Roland VRILLON, M. Brice TAYON, Mme Imane JBARA-SOUNNI, M. Philippe SIMONET, Mme Stéphanie GALOPPIN, M. Jean-François MEMIN, Mme Christine DAGUET, M. Denis MERIGOT, Mme Monique RABIER, Mme Catherine DUPONT, Mme Sonia ROUX, M. Dominique TOURRES, Mme Brigitte DION, M. Jean-Paul BISIAUX, M. Charles-Henri BALSAN, Mme Isabelle BOUGNOUX, M. Eric CHALMAIN, Mme Annick MABON, Mme Joëlle MAYAUD, Mme Frédérique GERBAUD, M. Gilles ROUSSILLAT, Mme Liliane MAUCHIEN, M. Michel GEORJON, M. Laurent BUTHON, M. Richard LINDE, M. Stéphane ZECCHI, Mme Nahima KHORCHID, M. Tony IMBERT, Mme Alix FRUCHON, M. Maxime GOURRU, Madame Muriel BEFFARA, Mme Delphine CHAMBONNEAU, Mme Mylène WUNSCH.

Délibération affichée et
exécutoire le : 29/06/2023

Excusé(s) (6) : Mme Florence PETIPEZ ayant donné procuration à Mme Chantal MONJOINT, Mme Marina RENOUX ayant donné procuration à M. Stéphane ZECCHI, Mme Vanessa JOLY ayant donné procuration à Mme Sonia ROUX, M. Michaël POINTIERE ayant donné procuration à Mme Nahima KHORCHID, M. Damien NOEL ayant donné procuration à M. Denis MERIGOT, M. Thibault ROY ayant donné procuration à M. Tony IMBERT.

53 : Soutien à la prise en charge de la formation BAFA

Les trois équipements socioculturels, situés en quartiers prioritaires de la Ville, qui œuvrent en faveur des jeunes de 17 à 25 ans résidant sur ces territoires, ont fait part des difficultés rencontrées par ces derniers pour entrer dans un cursus de formation et/ou à trouver du travail tout en considérant devoir faire face à une pénurie d'animateurs pour intervenir dans leurs Accueils collectifs pour mineurs (ACM).

Faciliter l'accès de ces jeunes des QPV au BAFA (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) constitue pour la collectivité un véritable enjeu. En effet, cette qualification qui permet d'encadrer des enfants et adolescents fréquentant les Accueils collectifs de mineurs avec ou sans hébergement, peut constituer un premier pas vers l'employabilité, l'autonomie et la responsabilisation.

Pour ces raisons, la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole financera partiellement l'accueil de ces jeunes issus des QPV dans les centres socioculturels situés dans ces mêmes secteurs à hauteur de 500 € par stagiaire et dans la limite de 1 500 €.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette question,
- de percevoir de la Communauté d'agglomération Châteauroux Métropole, au titre de la politique

de la ville, une somme de 500 € par bénéficiaire dans la limite de 1 500 €.

Sans discussion, le Conseil municipal approuve le rapport à l'unanimité.

Le Maire,
M. Gil AVÉROUS

Les Secrétaires de séance
Mme Alix FRUCHON M. Stéphane ZECCHI